



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 novembre 2022
Français
Original : anglais, français et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

125^e réunion

Genève, 30 novembre 2022

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques : décisions sur les questions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Décisions relatives au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Contexte

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-huitième session à Genève, les 10 et 11 octobre 2022. Le rapport de la session est exposé dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2.
2. La session du CEFACT-ONU a adopté le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2023–2024 et a décidé de prolonger jusqu'en 2025 le mandat de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire.
3. Le Comité exécutif est invité à approuver les décisions ci-dessus.

Projet de décision

4. Le Comité exécutif approuve par la présente :
 - a) Le programme de travail du CEFACT-ONU comme contenu dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1, pour la période du 2023–2024 ;
 - b) L'extension du mandat de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire du CEFACT-ONU comme contenu dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/23/Rev.1, pour la période 2023–2025.

